Le budget supplémentaire

M. Stevens: J'invoque le Règlement, madame le Président. Le président du Conseil du Trésor pourrait-il nous dire s'il a l'intention de faire une déclaration au sujet du budget supplémentaire qu'il vient de déposer?

M. Pinard: Ce n'est pas l'usage, non.

M. Johnston: Non, madame le Président. Il n'y a pas de huis clos ni de déclaration cette fois.

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, aux termes des articles 58(15) et 59 du Règlement, je propose:

Que les prévisions du budget supplémentaire (C), 1980-1981, soient renvoyées aux divers comités permanents ainsi qu'il suit:

Madame le Président, comme il s'agit d'une très longue motion qui a été soumise aux autres leaders parlementaires et qui fait suite simplement au budget principal et aux budgets supplémentaires précédents, puis-je vous demander de mettre la motion aux voix comme si elle avait été lue?

Mme le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

[Note de l'éditeur: La liste susmentionnée suit:]

Au comité permanent de l'agriculture:

Agriculture, crédits 5c, 20c, 25c et 50c

Au comité permanent des communications et de la culture:

Secrétariat d'État, crédits 15c, 20c, 30c, 35c, 45c, 55c, 70c, L76c, 85c, 90c et 100c

Au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale:

Affaires extérieures, crédits 10c, L17c, 20c, 25c, L30c, L40c et L45c

Défense nationale, crédit 10c

Au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques: Finances, crédits 1c, 17c et L18c

Industrie et Commerce, crédits 1c, 7c, 8c, 10c, 20c, 25c, L32c, 56c et 65c

Revenu national, crédits 1c et 5c

Au comité permanent des pêches et des forêts:

Environnement, crédits 5c, 15c et 25c

Pêches et Océans, crédits 1c et 5c

Au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales:

Santé nationale et Bien-être social, crédits 1c, 15c, 25c et 30c

Au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien:

Affaires indiennes et Nord canadien, crédits 1c, 15c, 20c, 30c, L35c, L56c et 61c

Au comité permanent de la justice et des questions juridiques:

Justice, crédit 1c

Solliciteur général, crédit 5c

Au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration:

Emploi et Immigration, crédits 1c, 5c, 20c et 25c

Travail, crédits 1c, 5c et 10c

Au comité permanent de la gestion et des services aux députés:

Parlement, crédit 5c

Au comité permanent des prévisions budgétaires en général:

Gouverneur général, crédit 1c

Parlement, crédits 1c et 10c

Conseil privé, crédits 5c et 15c

Approvisionnements et Services, crédit 5c

Au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics:

Énergie, Mines et Ressources, crédits 5c, 15c, 50c, 65c, 70c et L107c

Travaux publics, crédits 5c, 10c, 20c, 25c et 40c

Au comité permanent de l'expansion économique régionale:

Expansion économique régionale, crédits 1c, 10c, 45c et 50c

Au comité permanent des transports:

Transport, crédits 10c, 15c, 36c, 65c, 70c, 75c et 92c

M. Stevens: Madame le Président . . .

Mme le Président: Le député de York-Peel veut-il invoquer le Règlement?

M. Stevens: Non, madame le Président. Je voudrais participer à la discussion sur la motion. Je voulais le faire parce que nous n'avons pas vu le budget supplémentaire aujourd'hui. Malheureusement, cela est dû au fait que nous n'avons pas eu de huis clos, que nous n'avions pas encore eu l'occasion...

M. Knowles: J'invoque le Règlement, madame le Président. Le député ne connaît-il pas l'article 59 du Règlement qui stipule...

M. Stevens: C'est à la présidence de décider. Elle m'a donné la parole.

M. Knowles: Le Règlement prévoit que cela doit être décidé sans débat ni amendement.

M. Stevens: Non. On m'a donné la parole.

Mme le Président: Le député a demandé la parole pour invoquer le Règlement. Le député de Winnipeg-Nord-Centre a probablement été plus rapide que moi à s'apercevoir que le député engageait le débat. Si c'est ce qu'il fait, j'ai bien peur de ne pouvoir l'écouter.

M. Knowles: Il a dit qu'il n'invoquait pas le Règlement mais qu'il voulait débattre la motion.

Mme le Président: Le député de York-Peel invoque-t-il maintenant le Règlement?

M. Stevens: Oui, madame le Président. Je veux faire remarquer au sujet de la motion dont la Chambre est maintenant saisie et dans laquelle on propose divers renvois au comité permanent, qu'on n'y mentionne pas le budget du Conseil du Trésor, probablement parce qu'il n'y a pas de crédits supplémentaires (C) pour le Conseil du Trésor. Je pense que c'est une situation des plus regrettables car cela signifie que nous n'avons pas maintenant la possibilité d'interroger le ministre. Il a refusé de faire une déclaration à la Chambre. Ce sont probablement là les dernières prévisions qu'il déposera pour ce qui est des dépenses de 1981.

Mon rappel au Règlement se résume essentiellement à demander si le gouvernement, par l'entremise du leader parlementaire ou peut-être du président du Conseil du Trésor, pourrait envisager de faire un renvoi spécial de son budget principal au comité des prévisions budgétaires en général, par exemple, pour que nous puissions discuter avec lui une dernière fois, si vous voulez, des prévisions de dépenses pour l'année financière 1981 et lui demander des renseignements.

[Français]

M. Pinard: Madame le Président, en réalité le recours au Règlement de mon collègue d'en face consiste plutôt dans une question, une requête qu'il veut bien nous voir consentir à inclure dans les prévisions supplémentaires (C) un poste qui lui permettrait d'interroger en comité le président du Conseil du Trésor (M. Johnston). Puis-je lui rappeler, madame le Président, qu'en vertu des procédures établies pour les travaux de subsides, les prévisions budgétaires principales sont déférées aux comités pour une période de trois mois. Nous venons de déposer les prévisions budgétaires principales pour l'année fiscale qui vient. Alors si ce sur quoi il veut poser des questions au président du Conseil du Trésor a trait aux prévisions de l'année qui se termine, il a eu toutes les occasions de le faire au